New standards for the visual functions of drivers.

Rapport. Eyesight Working Group. Bruxelles. 35 p.
Thème:
Vision [1]
Date du document:
Dimanche Mai 1 2005
Visibilité du contenu de groupe:
Use group defaults
Résumé:
Le département du permis de conduire de la Direction générale de l'Énergie et du Transport de la Commission européenne a exprimé son intention de réviser l'Annexe III de la Directive 91/439/CEE, concernant les normes minimales d'aptitude physique et mentale pour conduire des véhicules à moteur. Ce rapport émane du groupe de travail sur la vision. Sept recommandations sont formulées pour une possible évolution des normes en matière d'aptitude à la conduite.
Auteur(s):
Commission européenne

Lien(s) utile(s)

- http://ec.europa.eu/transport/road_safety/pdf/behavior/new_standards_final_version_en.pdf [2]

Retour à la base documentaire [3]